

# NOTE DE RENTREE

## 2022-2023

Chers parents

Nous espérons que vous avez passé un bel été et que vos enfants et vous-mêmes êtes prêts pour cette nouvelle année scolaire. Toute l'équipe est heureuse de vous accueillir et vous souhaite une bonne rentrée !

### L'équipe enseignante

CP : Mme Karine Hadjoudj  
CP/CE1 : Mme Marielle HILAIRE-NEYRAT  
CE2 : Mme Alice BRIGOULET  
CM1 : Mme Hélène BADEFORT (directrice)  
CM2 : Mme Céline DELBEGUE

### L'ÉCOLE



#### Horaires de l'école :

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
CPCE1 CE2	8h30-11h30 13h30-16h30	8h30-11h30 13h30-15h00	9h15-12h15	8h30-11h30 13h30-16h30	8h30-11h30 13h30-15h00
CM1 CM2	8h30-11h30 13h30-15h00	8h30-11h30 13h30-16h30		8h30-11h30 13h30-15h00	8h30-11h30 13h30-16h30

Le portail est ouvert 10 minutes avant le début des cours, le matin et l'après-midi soit à 8h20 et 13h20.

Les enfants sont sous votre responsabilité avant l'ouverture de l'école et après l'heure de sortie.

Pendant le temps scolaire les accès à l'école sont fermés

Les activités périscolaires ont lieu le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h à 16h30 selon la classe de votre enfant.

#### Entrée et sortie des élèves :

- pour les CP, CE1 et CE2 : côté Ganette (passerelle)
- pour les CM1 et CM2 : côté route nationale, portail de gauche
- **A l'issue des activités périscolaires, tous les enfants, quelque-soit le niveau sortent côté passerelle.**

Les parents attendent leur(s) enfant(s) à l'extérieur de l'école.

**Le plan Vigipirate est toujours activé au niveau renforcé. Merci de nous signaler tout élément paraissant anormal aux abords de l'école.**



#### Fréquentation scolaire :

Nous vous rappelons que la fréquentation régulière de l'école est **obligatoire**.

Pour la sécurité de tous les élèves, en cas d'absence de votre enfant, merci, de prévenir impérativement le **matin même** par téléphone (05 55 20 83 46) , puis **confirmer ultérieurement par écrit dans le cahier de liaison**

## ADMINISTRATIF

### Relation parents/enseignants :

- Réunions de rentrée :

D'ici quelques jours, nous programmerons les réunions de classe pour vous rencontrer et répondre à vos questions.

- blog de l'école : <https://laguenne-elementaire.jimdofree.com/>

Mis à jour régulièrement vous y trouverez toutes les informations relatives à la vie de l'école et pourrez y télécharger divers documents.

Par ailleurs, concernant :

- Les demandes de rendez-vous avec l'enseignante ou la directrice.
- Les justifications d'absence
- Les changements de coordonnées (adresse, numéro de téléphone ) ou de situation familiale (divorce, mariage )
- Tout problème de santé ou familial susceptible de gêner votre enfant dans sa vie à l'école.
- Toute information que vous jugerez utile de faire savoir à la maitresse.

vous aurez 2 outils à votre disposition.

→ Klassly

Chaque parent recevra un code de connexion et les explications nécessaires pour se connecter à la classe de son/ses enfants. L'accès à cette application étant individuel, il est aussi sécurisé et interne à l'école. Selon la classe, l'application sera utilisée régulièrement ou occasionnellement. Ce sera le canal privilégié pour la communication aux familles, aussi si vous rencontrez des difficultés n'hésitez pas à informer les enseignantes.

→ Cahier de liaison :

Vous devez le regarder régulièrement, toutes les feuilles distribuées aux enfants et collées doivent être **signées** après en avoir pris connaissance, votre signature est la preuve que le message a bien été reçu.

- Téléphone

Vous pouvez contacter l'école pour toute question concernant la scolarité des enfants ☎ **05 55 20 83 46** de préférence avant 8h30 ou le jeudi toute la journée (jour de décharge de la directrice)

Pour toute question concernant la garderie, la cantine ou le périscolaire

☎ **05 55 20 83 43**

### Assurance scolaire :

Elle est **obligatoire**. Les familles sont libres du choix de leur assureur.

Cependant, il convient de vérifier que le contrat souscrit est complet :









- **Responsabilité civile** : couvre les dommages causés à autrui par l'enfant.
- **Responsabilité individuelle corporelle** (obligatoire pour toute sortie) : couvre les dommages subis par votre enfant.

Vous devez donc soit fournir une attestation certifiant que votre enfant est assuré à la fois en responsabilité civile et en individuelle corporelle, soit souscrire une assurance scolaire qui compléterait votre contrat familial.

### Documents joints à retourner avant le lundi 12 septembre

- une fiche de renseignement à corriger si besoin
- une fiche d'urgence\_à compléter
- autorisation de prise de vues
- accord parental pour les APC
- documents mairie (cantine, garderie, périscolaire)



	<p><b>Coopérative scolaire :</b></p> <p>La participation à la coopérative est facultative. Pour rappel, celle-ci sert à financer les différentes sorties pédagogiques et l'achat du petit matériel pour les activités en classe. La participation a été fixée comme suit <b>20 € pour 1 enfant, 34 € pour 2, 42 € pour 3 enfants</b>. Cette année, les cotisations sont regroupées avec la maternelle → ex : si vous avez 1 enfant à l'élémentaire et 1 enfant à la maternelle le montant de la cotisation sera de 34 €.</p> <p>Vous pourrez participer par chèque <b>confié au plus âgé des enfants</b> (ordre : coopérative scolaire école de Laguenne) ou en espèces.</p>
	<p><b>Élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école :</b></p> <p>Les élections auront lieu le <b>vendredi 7 octobre 2022</b></p> <p>Les parents souhaitant se porter candidat devront le signaler à la directrice le plus rapidement possible et avant la fin septembre.</p>
<b>INFORMATIONS DIVERSES</b>	
	<p><b>Activités sportives :</b></p> <p>Pendant l'année, votre enfant pratiquera des activités sportives dans le cadre de l'enseignement scolaire. Selon les jours fixés par la maitresse, il conviendra d'habiller les enfants en conséquence.</p>
	<p><b>Matériel :</b></p> <p>Une liste de fourniture vous a été remise. Il convient de vérifier régulièrement durant l'année scolaire que votre enfant a tout le matériel nécessaire à son travail (colle, stylos, feutres d'ardoise....)</p>
	<p><b>Parasites :</b></p> <p>Aucune école n'est à l'abri des poux. Vous devez être très vigilants en surveillant fréquemment la tête de votre enfant et en traitant, si besoin est, sa chevelure, la literie</p> <p>Merci d'avertir l'école si votre enfant a des poux.</p>
	<p><b>Médicaments :</b></p> <p>Les enseignantes ne sont pas autorisées à administrer de médicaments aux enfants. En conséquence, <b>les médicaments sont formellement interdits à l'école</b>. Leur administration pendant le temps scolaire ne pourra se faire que sur présentation de <u>l'ordonnance</u> et de <u>l'autorisation de prise de médicaments</u> en PJ ou à télécharger sur le site de l'école.</p>
	<p><b>Hygiène et santé :</b></p> <p>-Les enfants devront avoir des <b>mouchoirs jetables</b> en permanence ainsi qu'une <b>gourde/bouteille d'eau bien hermétique</b>.</p> <p>-<b>Les gouters sont tolérés le matin</b> en veillant à respecter un certain équilibre alimentaire (pas de biscuits, quantité raisonnable, privilégié les fruits, compotes, pain produits laitiers) Il n'y aura de prise de gouter l'après-midi durant le temps scolaire. Les enseignantes se réservent le droit de limiter la quantité des goûters.</p>
	<p><b>Objets personnels</b></p> <p>Afin d'éviter les pertes et confusions diverses, il est conseillé de marquer les vêtements et effets personnels au nom de chaque enfant.</p> <p>Les enseignantes et le personnel de service ne peuvent être tenus pour responsables de la perte ou de la détérioration d'objets personnels (bijoux, jouets ) apportés à l'école.</p>

J'ai pris connaissance des informations et je m'engage à les transmettre à toute personne venant accompagner/rechercher mon enfant à l'école :

date

signature